

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **11 mars 2013**

Décision n° **B-2013-4029**

commune (s) : Lyon 9°

objet : Groupe scolaire Antonin Laborde - Reconstruction - Lot n° 11 : doublages-cloisons - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Lot n° 16 : chauffage-VMC - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché public

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Charles

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 4 mars 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 12 mars 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), M. Buna (pouvoir à M. Charles), Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), MM. Calvel (pouvoir à M. Assi), Abadie (pouvoir à M. Desseigne), Passi, Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas).

Absents non excusés : MM. Daclin, Barge, Mme Peytavin, MM. Vesco, Rivalta, David G., Lebuhotel.

Bureau du 11 mars 2013**Décision n° B-2013-4029**

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Groupe scolaire Antonin Laborde - Reconstruction - Lot n° 11 : doublages-cloisons - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Lot n° 16 : chauffage-VMC - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché public**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 février 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

La reconstruction du groupe scolaire Antonin Laborde à Lyon 9° est rendue nécessaire par le recalibrage de la rue Joannès Carret ainsi que la sécurisation de l'accès au périphérique nord via l'échangeur Pierre Baizet, l'ensemble de ces travaux s'inscrivant dans les 2 opérations d'urbanisme de zone d'aménagement concerté (ZAC) des quartiers nord et sud de l'Industrie.

Le programme de cet équipement comprend la construction de 4 classes maternelles et 7 classes élémentaires, d'un gymnase de 300 mètres carrés et d'un restaurant scolaire, pour une surface utile prévisionnelle totale d'environ 2 515 mètres carrés et 2 448 mètres carrés d'espaces extérieurs.

Par délibération n° 2005-2725 du 21 juin 2005, le Conseil de communauté a approuvé le lancement de ce nouveau projet de reconstruction d'un groupe scolaire, à réaliser dans le cadre d'un mandat, et a individualisé à cet effet une première autorisation de programme d'un montant de 1 674 400 € correspondant à la rémunération du mandataire et aux études de maîtrise d'oeuvre.

Le 27 janvier 2006, la commission permanente d'appel d'offres (CPAO) a attribué le marché de mandat de maîtrise d'ouvrage à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL).

Un concours d'architecture et d'ingénierie a été lancé, par décision n° B-2007-5204 du Bureau du 21 mai 2007. Ce concours a été classé sans suite en mars 2008.

Pour tenir compte des évolutions de programme et de la nouvelle configuration triangulaire de la parcelle (engendrant un plus gros coefficient correcteur de la surface utile, des surfaces et des aménagements différents des espaces extérieurs), l'enveloppe financière a été réévaluée à 9 200 000 € HT, soit 11 000 000 € TTC, par délibération n° 2010-1510 du Conseil du 31 mai 2010.

Par décision n° B-2011-2104 du 7 février 2011, le Bureau a attribué le marché de maîtrise d'oeuvre relatif à la reconstruction du groupe scolaire Antonin Laborde à Lyon 9° au groupement d'entreprises Tekhne mandataire - Robert Celaire Consultant - Astrius - Xavier Achaintre - Sylva Conseil - Acapella - ACI (Alain Clément Ingénierie).

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée, en application des articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des marchés relatifs aux travaux de reconstruction du groupe scolaire Antonin Laborde à Lyon 9°.

Par décision n° B-2012-3557 du 17 septembre 2012, le Bureau a autorisé monsieur le Directeur général de la SERL à signer avec les entreprises ou groupements d'entreprises retenus par la CPAO du 27 juillet 2012, les 17 lots suivants :

- lot n° 1 : terrassements,
- lot n° 2 : fondations - pieux,
- lot n° 3 : gros oeuvre,
- lot n° 6 : isolation par l'extérieur - revêtements façades,
- lot n° 8 : menuiseries extérieures bois,
- lot n° 9 : menuiseries intérieures,
- lot n° 10 : stores - volets roulants,
- lot n° 12 : peinture - revêtements muraux,
- lot n° 14 : sols scellés,
- lot n° 16 : chauffage - VMC,
- lot n° 17 : plomberie sanitaire,
- lot n° 18 : électricité - courants faibles,
- lot n° 19 : équipement cuisine,
- lot n° 20 : ascenseur,
- lot n° 21 : plateforme élévatrice,
- lot n° 22 : voirie et réseaux divers (VRD) - aménagements extérieurs,
- lot n° 23 : espaces verts.

Par décision n° B-2012-3612 du 8 octobre 2012, le Bureau a autorisé monsieur le Directeur général de la SERL à signer avec les entreprises ou groupements d'entreprises, les 2 lots suivants :

- lot n° 4 : charpente bois - bardages bois - couverture,
- lot n° 15 : sols minces.

Par décision n° B-2013-3850 du 7 janvier 2013, le Bureau a autorisé monsieur le Directeur général de la SERL à signer avec les entreprises ou groupements d'entreprises, les 2 lots suivants :

- lot n° 5 : étanchéité,
- lot n° 13 : faux plafonds.

1° - Attribution du lot n° 11 : doublages-cloisons

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution de marché relatif au lot n° 11 : doublages-cloisons des travaux de reconstruction du groupe scolaire Antonin Laborde à Lyon 9°.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 8 février 2013, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Aubonnet et fils, pour le lot n° 11 : doublages-cloisons, pour un montant de 119 535,11 € HT, soit 142 963,99 € TTC.

2° - Approbation de l'avenant n° 1 du lot 16 : chauffage-VMC

Par décision n° B-2012-3557 du 17 septembre 2012, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de travaux pour le lot n° 16 : chauffage-VMC des travaux de reconstruction du groupe scolaire Antonin Laborde à Lyon 9°. Ce marché a été notifié sous le numéro 12-08481 le 26 septembre 2012 à l'entreprise Boulesteix, pour un montant de 771 722,15 € HT, soit 922 979,69 € TTC.

Dans le cadre de ce lot n° 16, il est nécessaire de recourir à l'avenant car suite au dépôt de bilan de l'entreprise Basili titulaire du lot 17 : plomberie-sanitaire, quelques prestations limitées (descentes d'eau pluviale), nécessaires à la bonne exécution du marché, ont été sorties du lot n° 17 pour être introduites dans le lot n° 16 afin d'impacter au minimum le planning des travaux et un éventuel surcoût financier (indemnités d'arrêt pour toutes les entreprises) que produirait un arrêt du chantier.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 21 262,90 € HT, soit 25 430,43 € TTC, porterait le montant total du marché à 792 985,05 € HT, soit 948 410,11 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 2,76 % du montant initial du marché.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Directeur général de la SERL à signer ledit marché et ledit avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Directeur général de la SERL à signer le marché du lot n° 11 : doublages-cloisons et tous les actes y afférents avec l'entreprise Aubonnet et fils, pour un montant de 119 535,11 € HT, soit 142 963,99 € TTC.

2° - Approuve l'avenant n° 1 au marché n° 12-08481 conclu avec l'entreprise Boulesteix pour le lot n° 16 : chauffage-VMC dans le cadre des travaux de reconstruction du groupe scolaire Antonin Laborde à Lyon 9°.

Cet avenant d'un montant de 21 262,90 € HT, soit 25 430,43 € TTC, porte le montant total du marché à 792 985,05 € HT, soit 948 410,11 € TTC.

3° - Autorise monsieur le Directeur général de la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) à signer ledit avenant.

4° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° 0P06O1255, le 31 mai 2010 pour la somme de 11 000 000 € en dépenses.

5° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2013 et suivants - compte 2313 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 mars 2013.